

Isère

ISÈRE

Dès la rentrée, les collégiens déjeuneront bien pour 2 euros

Matthieu ESTRANGIN



Certains membres de l'opposition se sont abstenus, mais aucun conseiller départemental n'a voté contre la délibération actant le prix unique du repas à 2 euros dans les collèges. Photo Le DL /M.E.

Le Conseil départemental a expédié ce vendredi matin une séance marquée par l'adoption d'un tarif unique pour les repas dans les cantines des collèges de l'Isère.

Au cœur d'un été qui n'en a que le nom, les élus du Conseil départemental se sont réunis pour une petite séance ce vendredi 16 juillet. Si, en préambule, le président Jean-Pierre Barbier a promis « une séance tournée vers les collégiens », et si les principales délibérations les concernaient en effet, ce rendez-vous a surtout été l'occasion pour la majorité et l'opposition de marquer leurs différences. « Le débat est très sain parce qu'il marque les choses », a doucement constaté Jean-Pierre Barbier.

Ainsi, [lors du débat relatif au tarif du repas dans les cantines des collèges](#), l'opposition de la gauche écologiste et solidaire (Uges), via Sophie Romera, a préféré, à une tarification unique, une tarification basée sur le quotient familial « plus juste pour toutes les familles, parce que progressive en fonction de leurs revenus ». Elle a proposé une

grille avec cinq tranches et un prix du repas variant de 50 centimes à 3 euros. « C'est gagnant-gagnant pour tous mais aussi équilibré pour la collectivité », a insisté l'élue estimant qu'un tarif unique « ne peut être juste ».

« Nous sommes d'accord avec l'opposition, cette délibération est une délibération politique », a concédé à Sophie Romera Vincent Chriqui, 12^e vice-président. Ce fut sa seule concession. Il a rejeté ensuite les approches « systématiquement basées sur le quotient familial », « où, finalement, ceux qui travaillent sont pénalisés. [...] Dire tout le monde paie 2 euros, c'est ça une vraie politique sociale ». Comme Bernard Perazio, son 6^e vice-président, comme Julien Polat, son 2^e vice-président, comme Catherine Simon, sa 5^e vice-présidente en charge de l'éducation, Jean-Pierre Barbier a rappelé que ce tarif unique était une promesse de campagne avant d'interroger : « Peut-être que le Département brise le tabou du quotient familial, peut-être qu'il n'a plus lieu d'être ici, peut-être qu'il faut commencer à évoluer. » Au moment du vote, aucun élu ne s'est opposé à la délibération mais le groupe Uges a préféré s'abstenir. Dès la rentrée, dans les cantines des collèges, tous les élèves paieront donc la même somme pour déjeuner : 2 euros.

Plus tard dans la séance, le 2^e vice-président, Julien Polat, a proposé un amendement au règlement intérieur pour qu'il ne soit pas fait usage de l'écriture inclusive dans les documents administratifs du Conseil départemental. Et le clivage gauche/droite est réapparu. Sur les bancs de l'Uges, certains ont préféré comme Jérôme Cucarollo ne pas tomber dans le piège de « cette obsession pour l'écriture inclusive », Benjamin Trocmé, lui, a souri, remarquant que le Conseil départemental « faisait de l'écriture inclusive : vous écrivez conseiller(ère) départemental(e) ». « C'est l'écriture inclusive militante que nous excluons », a riposté Jean-Pierre Barbier, assurant qu'elle est « un marqueur politique ». Le groupe Uges s'est abstenu au moment du vote du règlement, regrettant les « imperfections » d'un règlement intérieur.